

I. PREAMBULE

Les activités périscolaires à Villy-le-Bouveret, comprenant la restauration scolaire et la garderie, sont des services proposés par la commune. La gestion de ces activités est déléguée à l'association « Graines de Favis ».

Les informations ci-dessous détaillent les modalités de ces services. À chaque année ou à chaque nouvelle inscription, ce document doit être lu et accepté par les parents.

II. RESTAURATION SCOLAIRE

La cantine de Villy-le-Bouveret accueille les enfants scolarisés à l'école de Villy le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

a. Horaires

La cantine est ouverte de 11H45 à 13H15.

Durant ces horaires, les accès à la cantine ainsi qu'à la cour de récréation sont réservés seulement aux enfants inscrits.

b. Menus

Les repas sont préparés et livrés par l'entreprise « Leztroy ».

Les menus sont préparés par un nutritionniste et affichés à l'école. Ils sont également disponibles sur le site de la mairie.

Si l'enfant est allergique ou intolérant à certains aliments, cette information doit être obligatoirement signalée sur la fiche sanitaire et faire l'objet d'un PAI.

Par ailleurs, il est strictement interdit aux encadrants de distribuer des médicaments.

Par conséquent, en cas de maladie chronique ou de traitement, les parents devront fournir impérativement l'ordonnance et le traitement **en main propre au personnel de la cantine**.

Les médicaments donnés par les enfants ne seront pas acceptés.

Aucun enfant ne sera autorisé à prendre seul des médicaments et ceux-ci seront conservés par le personnel jusqu'à ce que les parents les récupèrent.

c. Tarification

Le prix du repas pour l'année 2025-2026 est fixé selon la grille suivante :

QF < 1 000 €	1 000 € < QF < 2 000 €	QF > 2 000 €	Repas Adulte
5,50 €	6,20 €	7,00 €	8,00 €

*QF = Quotient Familial

Ce prix n'est qu'une participation au coût réel, l'autre partie est prise en charge par la commune.

Ce prix pourra être revu en cours d'année en fonction des prix d'achat et des frais de fonctionnement.

Pour les enfants suivant un PAI et qui amènent leur repas, le coût de participation aux frais de gestion est fixé à **1 €** par repas.

d. Encadrement

La gestion de la cantine est assurée par un agent de la mairie.
Celui-ci sera assisté par du personnel pour le service et la surveillance des enfants.

Tous les parents sont invités à participer à la surveillance et à l'assistance pendant les repas de midi, de 11h30 à 13h30. Chaque parent doit s'impliquer obligatoirement au moins une fois par an pour un enfant inscrit, et deux fois par an pour deux enfants ou plus.

Un chèque de caution de 100 € par jour et par enfant est requis en début d'année, et ne sera encaissé qu'en cas d'absence non justifiée. Il est crucial de noter qu'une absence non remplacée perturbe l'organisation et compromet la sécurité des enfants. Le jour de la présence du parent, le repas de l'enfant est gratuit.

Une personne majeure autre que le responsable légal de l'enfant pourra aussi être désignée par ce dernier (grand-parent, oncle ou tante, ami, etc.) si le parent est en incapacité de se libérer.

L'inscription (jours de présence des parents) se fera via le portail parents du logiciel 3D-Ouest sous la prestation intitulée « présence parent lundi » ou « présence parent autre ».

Pour rappel, les premiers inscrits auront plus de choix que les derniers.

III. GARDERIE

La garderie accueille uniquement les enfants scolarisés à l'école de Villy-le-Bouveret.
Les enfants seront récupérés à la sortie de l'école et gardés dans les locaux de la cantine.

a. Horaires

La Garderie est ouverte le matin de 7h30 à 8h30 et l'après-midi de 16h30 à 18h30.

b. Tarification

Le tarif 2025-2026 sera fixé à **2 €** par demi-heure de présence.

Toute demi-heure entamée sera facturée.

En cas de retard non prévenu ou abusif, une surfacturation de 10 € par demi-heure entamée sera appliquée.

Ce tarif pourra être revu en cours d'année en fonction des frais de fonctionnement et de la fréquentation.

c. Encadrement

L'organisation et la gestion de la garderie sont assurées par un agent de la mairie.

IV. Inscriptions journalières aux services : Cantine et/ou Garderie périscolaire

L'inscription à la cantine scolaire ne sera effective que si le dossier d'admission complet et signé a été reçu par Graines de Favis (cf. §X).

Les inscriptions journalières se font prioritairement sur internet via le portail parents.

Exceptionnellement, les parents pourront inscrire leurs enfants par mail à l'adresse reservation.villy74350@yahoo.fr

Annulation Cantine et/ou Garderie

Une annulation d'inscription doit être faite soit sur le portail famille si encore disponible ou par mail à l'adresse reservation.villy74350@yahoo.fr et ce au plus tard la veille du jour de présence de l'enfant.

En cas de force majeure (maladie, décès d'un proche, retard) et **uniquement dans ce cas**, il sera possible de joindre le responsable au 06 66 12 12 32.

Toute prestation (repas, garderie matin ou après-midi) non annulée la veille sur le portail ou par mail, ou le jour même avant 8h30 par SMS, sera automatiquement facturé aux parents.

Attention, aucune inscription ou annulation ne sera prise en compte à l'adresse mail suivante : grainesdefavis@orange.fr

Attention, pour les enfants pratiquant une activité hors garderie après l'école et qui doivent revenir à la garderie après la fin de cette activité, Graines de Favis se décharge de toute responsabilité sur le trajet entre le moment où l'enfant quitte son activité et le moment où il est pris en charge à l'accueil de la garderie.

Par ailleurs, si l'enfant n'est pas inscrit à la garderie, ni au transport scolaire et que personne n'est présent pour le récupérer à la sortie de l'école, les enseignants emmèneront l'enfant à la garderie sous la responsabilité de Graines de Favis. La garde sera alors facturée jusqu'à l'arrivée des parents.

V. CHARTE DE BONNE CONDUITE

Pour le bon fonctionnement des activités et de la sécurité des enfants, il est indispensable de respecter les consignes des encadrants et de faire preuve de respect.

Pour cela, chaque année, les parents et les enfants doivent lire et signer la « Charte de bonne conduite » lors de l'adhésion.

Tout manquement à ces règles conduira dans un premier temps à des avertissements oraux puis écrits.

Si le comportement de l'enfant ne change pas, il sera convoqué avec ses parents et des sanctions disciplinaires pourront être décidées pouvant aller jusqu'à une interdiction d'inscription temporaire ou définitive.

VI. FACTURATION

Chaque début de mois, une facturation globale (cantine et garderie) vous est envoyée pour la présence de votre (vos) enfant(s) du mois écoulé en tenant compte d'un ajout **de 1,50 €** de frais de gestion.

Celle-ci est payable **uniquement par prélèvement automatique SEPA** à 10 jours de date de facture.

En cas de refus ou retard de paiement **de plus de deux mois consécutifs**, l'accès aux réservations de l'ensemble des services proposés par l'association sera fermé jusqu'au paiement des dettes. Par conséquent, votre (vos) enfants ne pourra pas être accueilli aux activités périscolaires.

En cas de difficulté de paiement, il est fortement conseillé de prendre contact avec les dirigeants de « Graines de Favis » afin de trouver des solutions en garantissant confidentialité et bienveillance.

VII. SANTE ET ACCIDENTS

En cas d'incidents bénins, les premiers soins seront donnés par le personnel encadrant sans pour autant être autorisé à donner un quelconque traitement (sauf cas d'un PAI).

En cas de maladies ou d'incidents, sans appel des secours, les parents sont avertis de façon à reprendre l'enfant.

En cas d'accident, le personnel encadrant pourra faire immédiatement appel aux secours.

En fonction de la gravité apparente ou supposée, le responsable préviendra les parents immédiatement de façon à venir le prendre en charge rapidement. Il peut être également fait appel aux services de secours (le 15). Selon les informations, l'enfant peut être amené à l'hôpital le plus proche par les pompiers ou l'ambulance.

Une déclaration d'accident sera effectuée sans délai.

Une assurance couvre les enfants confiés dans le cadre des différentes activités. Elle intervient dans la mesure où les fautes sont du fait de la responsabilité des bâtiments ou de l'encadrement.

Il appartient donc aux parents de **justifier d'une assurance responsabilité civile**, le jour de l'inscription.

VIII. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément aux dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, toute personne peut obtenir communication, et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à Graines de Favis.

Graines de Favis s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers et à n'en faire aucune exploitation commerciale.

IX. CONTACTS

Les inscriptions journalières à la Cantine et à la Garderie se feront par le portail famille en priorité ou exceptionnellement par courriel à l'unique adresse mail : reservation.villy74350@yahoo.fr

Pour tout autre besoin (inscription, réclamation, questions diverses, suggestions, etc.), les parents peuvent contacter l'association « Graines de Favis » soit :

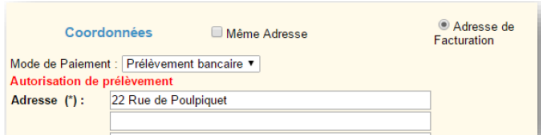
- par prioritairement par courriel à l'adresse suivante : grainesdefavis@orange.fr
ou
- par courrier postal à l'adresse :

**Graines de Favis,
100, Chemin de l'école
74350 Villy-le-Bouveret**

X. ADMISSION

Les parents, selon le statut de l'enfant (s) devront fournir à Graines de Favis, **avant le 25 août 2025**, les informations suivantes :

Tous ces documents sont accessibles sur le site internet de la Mairie de Villy-le-Bouveret.

	Nouveaux enfants arrivant à l'école de Villy-Le Bouveret	Enfants déjà scolarisé à l'école de Villy-Le Bouveret
Frais de dossier et de gestion	- Pour pouvoir inscrire un ou plusieurs enfants à l'une des activités périscolaires, les parents devront s'acquitter des frais de dossier annuels de 10 € par activité et par famille. (<i>prélevé sur la 1^{re} facturation</i>). - Des frais de gestion d'un montant de 1,50 € prélevé sur chaque facture émise.	
Inscription	La fiche de renseignement famille (PDF remplissable)	Une fiche de confirmation de mise à jour de l'inscription (PDF remplissable) <i>Les parents devront vérifier et confirmer que les informations les concernant sont à jour sur les portails parents.</i>
Mise en place du prélèvement SEPA	Mode de paiement (situé sous Coordonnées si l'adresse de facturation est cochée) : « Prélèvement bancaire ». Cliquez ensuite sur Autorisation de prélèvement, puis sur Nouvelle Autorisation. Vous pouvez alors entrer l'IBAN, le BIC et la date de signature du mandat. Cliquez ensuite sur Enregistrer. 	
Informations de santé	Une fiche sanitaire par enfant (Cerfa 10008) (PDF remplissable)	Une fiche sanitaire par enfant (Cerfa 10008) (PDF remplissable)
Assurances	Assurance de responsabilité civile (PDF ou photocopie)	
Charte de fonctionnement	La charte de bonne conduite lue et signée (PDF remplissable)	
Caution pour la participation des parents à l'encadrement de l'activité « Cantine »	Un chèque de caution de 100 euros par jour de présence demandée et par enfant à l'inscription : Dépose dans la boîte aux lettres de l'association ou à la mairie de Villy-Le-Bouveret	
Accès au réservations	Les parents recevront un mail contenant l'adresse et le login pour se connecter au portail parents de 3D Ouest	Même code d'accès que l'année précédente au portail parents de 3D Ouest

Afin de réduire l'impact écologique des impressions, nous vous proposons de renvoyer le dossier complet **prioritairement** à l'adresse mail suivante : grainesdefavis@orange.fr ou par courrier postal. (cf. §IX).

Graines de Favis ne validera pas l'inscription d'un enfant à l'un ou l'autre des services proposés en cas de dossier incomplet ou de présence de factures non réglées de l'année écoulée.

Dès le dossier complet et l'ensemble de factures soldé, les parents recevront un mail de confirmation et auront accès à la réservation pour l'ensemble des services proposés par l'association.